



14ème législature

Question N° : 90556	De Mme Karine Berger (Socialiste, républicain et citoyen - Hautes-Alpes)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >établissements	Analyse > investissements immobiliers. partenariats public privé. bilan.
Question publiée au JO le : 27/10/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 24/05/2016 Date de renouvellement : 14/02/2017 Date de renouvellement : 20/06/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Karine Berger attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le recours au partenariat public privé dans l'investissement immobilier de l'enseignement supérieur et la Recherche. Ces dernières années, d'importants moyens publics ont été déployés pour construire et rénover les établissements d'enseignement supérieur français, notamment à travers les plans Campus successifs. Dans certains cas, cette stimulation de l'investissement s'est concrétisée par la constitution de « partenariat public privé ». Or certaines de ces opérations ont été très inefficaces, voire ont conduit à des procédures judiciaires. La rénovation de l'Université Paris Diderot a ainsi mené à la livraison d'une bibliothèque universitaire non accessible au public. Elle souhaite savoir combien de partenariats public privé ont été conclus, combien sont actuellement en cours et quelle est leur liste. Elle sollicite plus particulièrement M. le secrétaire d'État afin qu'il soit exposé de façon précise les implications des programmes d'investissement d'avenir dans ces opérations de partenariat public privé, en détaillant notamment les sommes engagées pour chacune d'entre elles.